

Réunion publique du 30 mars 2009 Compte rendu

Présents : Jean-Marie ALLÉGUÈDE, Jean-Luc ATCHER, Roland BESSIÈRE, Anne BLANC, Claude BONNAFOUS, Marie-Christine CAJAL, Monique CANCE, Christine CAUSSANEL, Gaëlle CHINCHOLLE, Max CIERCO, Pierre CLUZEL, Olivier DOUZIECH, Bernard FABRE, Béatrix GINESTET, André LAPEYRE, Jacqueline LARROQUE, Jean-Claude LATIEULE, Michel SALINIER.

Pouvoir de Monsieur Marcel VERDEIL à Monsieur Roland BESSIÈRE

Madame Gaëlle CHINCHOLLE a été élue secrétaire

Ordre du Jour

- **Travaux d'éclairage public (décisions différée)**
- Budget primitif 2009
 - Budget principal et budgets annexes
- Récupération anticipée du FCTVA
- Convention de mise à disposition : immeuble Lacombe
- Avenant convention Enfance Jeunesse
- Droit de préemption urbain
- Questions diverses

=+==+==+==+==+==+==+==+==+==

Travaux d'éclairage public

Pas de décision ce soir

=+==+==+==+==+==+==+==+==+==

BUDGET PRIMITIF 2009

Budget des lotissements

Lotissement de la Voie Royale

Résultat de clôture 2008 : déficit de 37.233,41 €

Inscription du produit de la vente des lots restants – dépenses pour un même montant. Après la vente de l'ensemble, le résultat (excédent ou déficit) sera basculé sur le budget principal.

Dépenses réelles de fonctionnement	10.961,59 €
<i>Dépenses d'ordre (compensation des recettes)</i>	48.195 €

■ Total des dépenses de fonctionnement	59.156,59 €
--	-------------

Recettes réelles de fonctionnement	48.195 €
<i>Recettes d'ordre (compensation des dépenses)</i>	10.961,59 €

■ Total des recettes de fonctionnement	59.156,59 €
--	-------------

<i>Basculement des dépenses en investissement</i>	10.961,59 €
<i>Déficit antérieur reporté</i>	37.233,41€

■ Total des dépenses d'investissement	48.195 €
■ Basculement des recettes en investissement	48.195 €

=+==+==+==+==+==+==+==+==+==

Lotissement les Fauvettes

Résultat de clôture 2008 : déficit de 193.973,49 €

Inscription du produit de la vente des lots – dépenses pour un même montant. Après la vente de l'ensemble le résultat (excédent ou déficit) sera imputé au budget principal.

Dépenses réelles de fonctionnement 325.701,51 €
Dépenses d'ordre (compensation des recettes) 519.675 €

Total des dépenses de fonctionnement 845.376,51 €

Recettes réelles de fonctionnement 519.675 €
Recettes d'ordre (compensation des dépenses) 325.701,51 €

Total des recettes de fonctionnement 845.376,51 €

Basculement des dépenses en investissement 325.701,51 €
Déficit antérieur reporté 193.973,49 €

Total des dépenses d'investissement 519.675 €

Basculement des recettes en investissement 519.675 €

==+==+==+==+==+==+==

Budget annexe pour l'assainissement collectif

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	39.765 €	Redevance assainissement	85.000 €
Charges de personnel	40.000 €	Redevance branchement	5.450 €
Créances irrécouvrables	1.000 €	Redevance amélioration collecte	13.265 €
Charges financières	11.207 €	Autres produits de gestion courante	- €
Dépenses imprévues	5.368,31 €		
Titres annulés	300 €		
TOTAL DÉPENSES réelles	97.640,31 €	TOTAL RECETTES réelles	103.715 €

Virement à la section d'investissement : 0 € Excédent de fonctionnement reporté : 29.110 €

Dotation aux amortissements 45.306,69 € *Reprise des subventions* 10.122 €

TOTAL DÉPENSES 142.947 € TOTAL RECETTES 142.947 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunts	11.207 €	Subventions nouvelles	24.800 €
Achat matériel	30.000 €	Emprunts nouveaux	0 €
Travaux	120.000 €	Emprunt AEG (sans intérêt)	22.329 €
Études	10.000 €	Affectation résultat fonctionnement 2008	20.000 €
Dépenses imprévues	12.503,46 €	Report excédent 2008	64.750,77 €
Dépenses nouvelles	183.710,46 €	Recettes réelles 2009	131.879,77 €
<i>Reprise subventions (ordre)</i>	<i>10.122 €</i>	<i>Amortissement (ordre)</i>	<i>45.306,69 €</i>
Restes à réaliser	19.293 €	Restes à réaliser	35.939 €
TOTAL DÉPENSES	213.125,46 €	TOTAL RECETTES	213.125,46 €

Budget principal

Le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et à l'opération en section d'investissement.

Vote préalable des montants des subventions à verser aux associations. – voir annexe

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	370.050 €	Produit desservices	142.960 €
Charges de personnel	664.700 €	Impôts et taxes	713996 €
Autres charges de gestion courante	262.189 €	Dotations et participations	670.287 €
Charges financières	81.000 €	Autres produits de gestion courante	104.000 €
		Atténuation de charges	30.000 €
Charges exceptionnelles	1.000 €	Produits financiers	16 €
opérations d'ordre (ventes actif)	16.229 €	Produits exceptionnels	16.229 €
Dépenses imprévues	17.143,16 €	<i>Travaux en régie (ordre)</i>	40.000 €
Dépenses 2009 prévues	1.396.082,16 €	TOTAL RECETTES 2009	1.717.488 €
<i>Virement en investissement</i>	<i>550.000 €</i>	<i>Résultat 2008 reporté</i>	<i>244.823,16 €</i>
TOTAL	1.962.311,16 €	TOTAL	1.962.311,16 €

Section d'investissement – sommes inscrites par opération

Les sommes inscrites ci-dessous portent sur l'addition des restes à réaliser et des nouveaux crédits pour 2009.

- Opération 203 - achat de terrains – 30.000 €
- Opération 205 – matériel communal – 40.000 €
- Opération 208 – travaux à l'église – 5.000 €
- Opération 210 – aménagement mairie - supprimée
- Opération 227 : espaces publics – 10.000 €
- Opération 230 : éclairage public et dissimulation des réseaux – 155.000 €
- Opération 247 – garages municipaux – 15.000 €
- Opération 249 – ancien moulin de Bonnefon – 250.000 €
- Opération 250 : signalétique du bourg – 10.000 €
- Opération 264 : RD 997 - supprimée
- Opération 266 – Office de Tourisme – 33.000 €
- Opération 272 : Ostal del Segala – 10.522 €
- Opération 279 : Passage Saint Martin – 3.689 €
- Opération 281: voirie dans lotissements - supprimée
- Opération 280 : aménagement de la parcelle boisée près de la Voie Royale - supprimée
- Opération 282 : aménagement du parc municipal – 70.000 €
 - Subventions inscrites : 30.802 €
- Opération 283 : réhabilitation de la bibliothèque – 87.000 €
 - Subvention de la DRAC : 27.329 €
- Opération 284 : urbanisation des Bourgnounets Hauts – 120.000 €
- Opération 285 : voirie urbaine – 420.000 €

- Pas de subvention – inscription d’un nouvel emprunt pour 250.000 €
- Opération 286 : gendarmerie – 1.020.000 €
- Opération 287 : aménagement du centre bourg – 1.210.000 €
- Opération 288 : ancien boulodrome – 22.000 €
- Opération 289 : parking école Jules Ferry – 90.000 €
- Opération 290 : ravalement trésorerie – 30.000 €
- Opération 291 : immeuble B.427 – 150.000 € (dépenses et emprunt correspondant)

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunts	167.107 €	FCTVA (2007 et 2008)	305.000 €
Opérations d'investissement	2.156.109 €	Subventions	589.431 €
Hors opérations	100.000 €	Emprunts nouveaux	900.000 €
<i>Travaux en régie</i>	<i>40.000 €</i>	Crédit-bail Camping et B.427	22.380 €
Dépenses imprévues	18.824 €	Résultat 2008 affecté	469.684,13 €
Cautions remboursées	2.000 €	Cautions reçues	1.000 €
Solde reporté	348.855,13 €	<i>virement prévu fonctionnement</i>	550.000 €
Restes à réaliser	1.671.048 €	Restes à réaliser	1.650.219 €
		Vente de terrains (Viguiier – CCN)	16.229 €
TOTAL DÉPENSES	4.503.943,13 €	TOTAL RECETTES	4.503.943,13 €

Vote à l’unanimité sur l’ensemble des budgets primitifs ainsi présentés.

=+=+=+=+=+=+=+=

Versement anticipé du FCTVA

Pour bénéficier du versement anticipé du FCTVA pour les dépenses d’investissement de 2008, la commune doit s’engager à dépenser au minimum 1.438.192 € en 2009.

Les restes à réaliser, à eux-seuls, portant sur une somme supérieure à celle-ci-dessus, le conseil municipal s’engage à dépenser le montant permettant de bénéficier de cette mesure.

Quelques précisions :

- habituellement, le FCTVA est récupéré au cours de l’année n+2 ; cette mesure, si la commune respecte son engagement permettra, **de façon permanente**, de la récupérer au cours de l’année n+1
- en 2009, la commune sera bénéficiaire d’un double paiement : le FCTVA de 2007 et celui de 2008. Cet apport de trésorerie aidera à différer au maximum le déblocage des emprunts.
- en cas de non respect de l’engagement, aucune somme ne sera versée en 2010 et, par la suite, retour à la règle de récupération au cours de l’année n+2.

=+=+=+=+=+=+=+=

Ancien magasin LACOMBE – convention de mise à disposition à signer

L'ancien commerce LACOMBE étant fermé et les propriétaires non désireux d'y installer un autre commerce, le local sera mis à disposition de la commune, à titre gratuit, pour y installer une salle d'exposition pour une période initiale de 3 ans renouvelable. Nom proposé pour ce lieu « La Quincaillerie »

=+=+=+=+=+=+=+=

Avenant convention Enfance Jeunesse

- Désormais toutes les actions menées en faveur de la jeunesse, par la commune et par la C.C.N., font l'objet d'une seule convention avec la MSA et la CAF
- Comme toutes les conventions, une délibération doit être prise pour donner au maire l'autorisation de la signer.
- Cette convention est indispensable pour obtenir les participations concernant en particulier la halte-garderie et le relais assistantes maternelles

=+=+=+=+=+=+=+=

Droit de préemption urbain

- 5 déclarations d'intention d'aliéner depuis la dernière réunion
 - Terrain nu au lotissement des Chênes
 - Maison 3 cité Chantemerle
 - Terrain nu lotissement des Grillons
 - Maison 23 avenue de Rodez
 - Terrain nu au lotissement le Point du Jour

=+=+=+=+=+=+=+=

Communes forestières

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien aux demandes portant essentiellement sur le maintien des services de proximité apportés par l'ONF.

=+=+=+=+=+=+=+=

Rallye des 100 Vallées

Le conseil municipal confirme son accord pour subventionner cette année encore, à hauteur de 2.000 €, l'organisation du Rallye des 100 Vallées qui se déroulera en septembre.

=+=+=+=+=+=+=+=

Convention avec le centre de gestion

La gestion des carrières des agents et de leurs droits à la retraite est de plus en plus compliquée et encadrée réglementairement. Le centre de gestion propose de signer une convention pour ajouter à ses missions obligatoires une mission d'intervention sur les dossiers adressés à la Caisse des Dépôts et Consignation. Cette mission amènera le centre de gestion à jouer un rôle d'intermédiaire dans la gestion des dossiers des agents et la maîtrise d'une réglementation particulièrement complexe.

Le coût de cette intervention est de 0,05 % de la masse salariale de l'année N-1 (168 € pour 2009)

=+=+=+=+=+=+=+=

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30